

sitôt et continuent ainsi jusqu'au mois de décembre.

Le mâle a cela de particulier qu'il couve alternativement avec la femelle les œufs et nourrit conjointement avec elles les petits ; en sorte qu'on est dispensé de ce soin.

Education et nourriture.

Il ne n'agira alors que de donner une nourriture plus substantielle aux peres et meres pour l'engrais de leur petits, qui sont excellents quand on les tue au moment où les peres et meres laissent les soins de les nourrir, ce qui dure un mois.

La vesce est la nourriture que les pigeons préfèrent, ils mangent volontiers de l'orge, du sarrasin, des lentilles, des pois, de l'avoine, des fèves et du chanvre ; dans les champs ils vivent de presque toutes les graines sauvages et d'insectes.

Comme ils aiment beaucoup le sel, qui contribue à leur santé, je recommanderai de leur faire des pains avec dix livres de patates cuites, dans lesquelles on ajoutera deux livres de cummin que l'on mettra dans un vase, avec de la terre fraîche sâssée et assez molle pour être pétrie avec de l'eau, dans laquelle on jettera deux livres de sel de cuisine ; on pétrira le tout on en fera des petits pains en forme de cônes, que l'on expose au soleil, ou dans un four modérément chaud ; quand ils seront secs on en mettra quelques-uns dans la colombier, où les pigeons viendront les becqueter l'hiver et surtout dans le temps de la mue.

Production.

Les pigeons vivent ordinairement sept à huit ans. Il faut les tuer avant ce temps ; aussi bien ils pondent peu quand ils deviennent âgés.

Ce n'est guere qu'à cinq ou six mois que les pigeons commencent à se reproduire, à la fin de la seconde année ils ont atteint toute leur grandeur.

Les femelles donnent deux petits pendant dix mois de l'année, qui estimés à trente sols le couple donnent un produit annuel de quinze francs ; en sorte qu'un cultivateur qui aurait un produit de cent couples de pigeons se ferait un revenu de quinze cents francs.

Soins généraux.

Je ne puis mieux terminer ce chapitre des animaux domestiques qu'en faisant observer à ceux qui s'adonnent à en élever, cette maxime *qu'il est plus aisé de prévenir leurs maladies que de les guérir.*

Que pour obtenir une fin si désirable les plus sûrs moyens et les plus efficaces sont de les pourvoir de demeures propres et bien aérées, de leur fournir une nourriture saine et par dessus tout le pansement de la main.

Comme ces moyens sont essentiels pour le maintien de la santé des animaux, ils seront traités dans le cours de cet ouvrage et j'engage les cultivateurs à y donner toute leur attention.

DES BATIMENS DE FERME.



OMME cet ouvrage n'a été entrepris que pour des établissemens d'éducation rurale dans les campagnes, je n'entreprendrai pas de décrire la construction des bâtimens ruraux des cultivateurs, je me bornerai à ceux que je crois propres aux

finis que je me suis proposées, c'est-à-dire, à ceux indispensables pour les séminaires ou collèges que je désire voir établis dans les comtés du pays, pour l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture aux jeunes gens destinées à suivre la profession de leurs peres. Il est à souhaiter qu'une terre de quatre-vingts à cent arpents, dans le centre de chaque comté, dans le pays, soit affectée pour un objet de cette importance ; que le sol en soit bon, ou au moins susceptible de le devenir par les moyens d'améliorations connus ; que l'on puisse s'y procurer de bonne eau soit naturellement, soit par des travaux qui ne soient pas trop dispendieux ; qu'elle soit en partie boisée. On évite ainsi des plantations d'arbres absolument nécessaires pour l'exploitation d'une terre, et qui ne procureraient d'avantage qu'après de longues années.

Placement et Orientation.

Le placement des bâtimens ruraux étant de la dernière importance, je commencerai par insister à ce qu'ils soient situés au centre du local, afin de pouvoir en embrasser l'inspection entière du chef-lieu, surveiller l'exploitation, voir les animaux étrangers dommages faisant, diminuer les transports et éviter les visites des allants et venants ; à moins que des circonstances impérieuses n'y mettent un grand obstacle.

L'orientation de ces bâtimens est aussi d'importance ; il faut faire en sorte que leurs pignons soient toujours opposés aux vents dominants du canton et leurs ports d'entrées exposées autant que possible au soleil.

Ces bâtimens doivent former un carré et laisser au milieu une vaste cour, dans laquelle sera faite une citerne ou un puits et une large fosse pour recevoir les fumiers et les y faire fumer, avant de les employer.

Collège.

Le principal corps de logis, c'est-à-dire le Collège, sera une des faces de ce carré, avec deux grandes portes cochères, une à chaque extrémité ; les étables et écuries lui feront face au fond de la cour, à un arpent de distance ; d'un côté seront les hangars et granges, et de l'autre les remises, les bergeries, les souts et autres petits bâtimens, comme un fournil, avec poulailler dans le bas et pigeonnerie dans le haut, laiterie.

Ces bâtimens doivent être proportionnés aux besoins de l'exploitation et au nombre d'animaux qu'on se propose d'entretenir.

Ils doivent être faits de mains de maîtres avec les meilleurs matériaux que la localité peut fournir ; de pierres, s'il y en a de bonnes ; de chaux et de sable s'il y en a sur les lieux ; sinon des meilleurs bois de construction ; à condition que l'on aura attention de les adouber, en cernant les arbres au moins un an dans la forêt, avant de les abatte pour les employer.

Divisions.

Le collège devrait avoir cent pieds de long sur trente de large, être à deux étages, avec cave et grenier tout du long ; l'élévation entre les planchers doit être de douze à quinze piéds. Il devra y avoir deux cheminées, une à un des pignons, où sera logé le maître dans un appartement de vingt piéds de long, et l'autre dans le